Journal d'Informations de la Confédération Paysanne de l'Aveyron

l'info paysanne

L'autre journal agricole et rural

NUMÉRO SPÉCIAL ÉLECTIONS CHAMBRE

LES DOSSIERS :
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
RECONQUÊTE DE L'AUTONOMIE
ÉLECTIONS CHAMBRE

« Un arbre qui tombe fait beaucoup de bruit, une forêt qui germe n'en fait pas.. »

Ghandi

N°137 - Janvier 2013

POUR UNE VRAIE MAISON DES PAYSANS,
POUR UNE PAC EN FAVEUR DES ÉLEVEURS !
VOTEZ CONFÉDÉRATION PAYSANNE !

Abonnement

Tous les mois, avant la tenue de la Commission Départementale d'Orientation Agricole, nous publions dans notre journal tous les mouvements fonciers soumis à autorisation d'exploiter.

On y traite également des actions, des revendications, des enjeux de société, de l'évolution des réglementations et de la situation des productions agricoles et des difficultés rencontrées par les paysans.

N'hésitez pas, pour avoir un autre regard sur le monde agricole, abonnez-vous !

Je désire m'abonner à l'Info Paysanne 12

Abonnement pour 1 an = 11 numéros

Cochez la case correspondant

☐ Non-adhérent à la Confédération Paysanne : 30 €
☐ Adhérent à la Confédération Paysanne : 15 €

Nom : .....
Prénom : .....
Profession : .....
Adresse : .....
CP : .....
Commune : .....

Envoyez votre chèque à l'ordre d'ASPIC à :
ASPIC - La Mouline - 12510 Olemps

Adhésions

☐ Cotisation de base : 60 €
☐ Cotisation conjoint : 30 €
☐ Retraité, paysan en difficultés : 30 €
☐ Abonnement au journal National Campagnes Solidaires : 37 €
☐ Soutien : 100 €

Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
Code postal : .....
Ville : .....
Téléphone : .....
Fax : .....
Portable : .....
Mail : .....
Production : .....
Date de naissance : .....
Montant de ma cotisation : ..... **€**

Envoyez votre chèque à l'ordre de la Confédération Paysanne Aveyron à :
Confédération Paysanne de l'Aveyron
La Mouline -12510 Olemps

L'info paysanne

SOMMAIRE

REJOIGNEZ-NOUS ! 2
ÉDITO 3
ACTUALITÉ SYNDICALE 4, 5, 6
Soyons Lucides !
Les Brèves : Sabotage de la paysannerie
Les financements occultes
Semences : Appel à mobilisation des départements pour l'abrogation de la loi COV !
Qualité et transformation.
La qualitat.
DOSSIER : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 7,8,9
Transmettre sa ferme en installant un jeune.
Créer des emplois ? Oui, c'est possible si...
Parution des terres.
Foncier : quels enjeux pour notre métier ?
DOSSIER : RECONQUÊTE DE L'AUTONOMIE 10,11
Deux points clé de la reconquête de l'autonomie
Autonomie financière.
DOSSIER : ÉLECTIONS CHAMBRE 12,13,14,15
Notre vision des Chambres d'agriculture
Installer plutôt qu'agrandir
Quel rôle pour les Papis-Mamies de la Conf'?
Liste des candidats

N°137 - Janvier 2013

Ont participé à ce numéro :

Francis Sabrié, Gervais Capelle, Serge Vabre, Pierre Tauriac, Sylvie Arlabosse, Sébastien Persec, Léon Maillé, François Tison, Francis Enjalbert, Laurent Reversat, Gwenaël Latrouite, Christian Roqueirol, Maïté Gerber.

Maquette : Muriel Flouriot, Odile Roux.
Dessins : Samson, Nardo (CQFD), Ben.
Photos : Conf' Aveyron, Muriel Flouriot, Conf' Pays Limousin.

Par Francis Sabrié
Éleveur à Laguiole.
Tête de liste aux élections Chambre d'agriculture 2013.

CONSTRUIRE ENSEMBLE LA MAISON DES PAYSANS

L'ENJEU DES ÉLECTIONS CHAMBRE DE JANVIER 2013 SE SITUE À DEUX NIVEAUX :

Au niveau local :

La Confédération Paysanne de l'Aveyron s'engage en cas de victoire à rendre la chambre aux paysans afin qu'ils se sentent concernés et qu'ils s'associent au développement agricole de leur département.

Pour ce faire toutes les tendances syndicales seront représentées au bureau et participeront au projet d'agriculture paysanne.

Nous donnerons la parole aux paysans, à travers les États Généraux de l'Agriculture, pour qu'ils puissent dire leurs attentes envers la chambre qu'ils financent à hauteur de 3.4 millions d'euros.

Lorsque cette véritable "Maison des paysans" sera sur pied, les principales orientations seront définies. Notamment à partir d'un constat alarmant, celui de la disparition en dix ans de 1600 fermes (-15%) et de 6300 actifs (-25%) en Aveyron.

Il nous faudra agir pour impulser une nouvelle politique agricole, non pas en utilisant uniquement une image "montagne" ou "Aveyron" mais en s'appuyant sur les spécificités diverses de notre territoire et le savoir-faire de nos paysans, afin de valoriser les ressources locales.

Des objectifs à atteindre seront établis :

- contribuer à l'amélioration du revenu et des conditions de travail,
- aller vers plus d'autonomie : alimentaire, énergétique, sanitaire,
- développer le conseil agronomique,
- donner toute leur place aux signes officiels de qualité (AOP, IGP, Label Rouge, Bio),
- accompagner les jeunes paysans,
- amplifier les circuits courts et la production fermière,
- soutenir la qualité des produits,
- organiser l'alternative aux pesticides,
- préserver nos ressources,
- protéger nos terres agricoles de l'urbanisation excessive,
- favoriser les démarches collectives,
- privilégier l'installation et la transmission plutôt que l'agrandissement,
- démocratiser la SAFALT.

Un journal d'information et d'échanges, propre à la Chambre, totalement indépendant, sera régulièrement publié.

Au niveau national :

Prôné par la FNSEA et le CNJA, le productivisme et la compétitivité, sources de désespoir du monde rural, accompagnent l'élimination des paysans. En dix ans nous avons perdu 160.000 emplois paysans en France, l'équivalent de deux plans sociaux PSA-Citroën par an !

Une alternative est possible avec l'agriculture paysanne !
Cette agriculture en cohérence avec son milieu naturel, est en mesure de maintenir et développer des productions agricoles de qualité, saines, riches de goût et respectueuses de l'environnement sur l'ensemble du territoire. (Les paysans doivent s'emparer de l'écologie qui n'a pas à être le pré carré des environnementalistes et de l'écologie politique). Créatrice d'économies locales, l'agriculture paysanne est source d'emplois et de revenus paysans, elle assure la transmission de nos fermes dans la durabilité. La tradition et la modernité, l'agronomie et l'écologie en sont les moteurs.

On peut la résumer ainsi : partager, employer, produire, rémunérer, préserver, transmettre.
Les élections de janvier 2013 seront déterminantes sur les choix et les orientations de notre agriculture. La Confédération paysanne doit peser fortement à l'issue du scrutin :

Pour que la future PAC (2014-2020) revienne à ses fondamentaux :

- assurer une alimentation de qualité à la population,
- maintenir ses paysans par un véritable revenu et l'amélioration des conditions de travail.

Il faut donc que la souveraineté alimentaire se construise, que la préférence communautaire s'applique et que les Organisations Communes de Marchés (OCM) fonctionnent. Adapter l'offre à la demande nécessite la mise en place d'outils de maîtrise et de répartition des productions, ainsi que des mécanismes de régulation des prix (prix plancher, quantum…).

La coopération et la complémentarité doivent prendre le pas sur la spéculation et le corporatisme.
Pour également ouvrir les interprofessions à tous les paysans, abroger la Loi Semence (liberté de semer gratuitement), stopper la certification des reproducteurs mâles (liberté de la sélection naturelle), arrêter les agro-carburants qui sont un leurre écologique et participent à la flambée des cours des céréales, maintenir le moratoire sur les OGM, dénoncer et s'opposer à l'accaparement des terres à Notre-Dame-des-Landes ou ailleurs (nous perdons tous les sept ans l'équivalent d'un département), obtenir une revalorisation des retraites.

Enfin, les aides financières publiques doivent servir à réduire les inégalités. Or, aujourd'hui, les inégalités sont accentuées par les aides, cette situation est scandaleuse et insupportable (80% des aides sont toujours captées par 20% des exploitants).

Par conséquent, nous exigeons une répartition juste des aides avec un seuil de dégressivité et un plafonnement par actif, tout en intégrant une aide spécifique aux petites fermes.

Alors paysannes, paysans, que nous soyons éleveurs de vaches, de volailles, de chèvres, de brebis, de porcs, de chevaux, de lapins, d'escargots ou bien apiculteurs, viticulteurs, cultivateurs de plantes médicinales, de céréales, maraîchers, paysans boulangers, arboriculteurs, pluriactifs, etc…, quelle-que soit notre activité, jamais l'actualité n'a donné autant raison à la Confédération paysanne.

L'AVENIR NOUS APPARTIENT, FAISONS EN SORTE QU'IL ATTEIGNE NOS ESPÉRANCES !

VOTONS CONFÉDÉRATION PAYSANNE !

SOYONS LUCIDES !
LA FNSEA COMMUNIQUE !

De grandes affiches en bord de routes, des pages entières dans les journaux, des messages de bon sens, voilà comment le syndicat qui cogère l'agriculture depuis plus de 60 ans, essaye de redorer son image auprès des citoyens et peut être des paysans.

Une communication qui coûte très cher, mais l'argent racketté à tous les paysans (CVO) pendant des années, plus celui fourni par les tenants de l'agriculture industrielle, coule à flot pour sauver le modèle agricole en place.

Ne soyons pas dupe, cette communication ne peut faire oublier les décennies de restructuration, qui ont fait, et font toujours, disparaître trop de paysans.

PAYSANS, ÉLEVEURS, IL FAUT ÊTRE LUCIDES : LA FNSEA VOUS TROMPE !

Son président Xavier Beulin est un agri-manager, et un industriel décomplexé, qui défend ses intérêts et ceux de ses amis.

Par exemple :

■ **PAC :** la FNSEA refuse toute vraie réforme de l'attribution des aides (à l'UTH ou vrai plafond). Elle préfère que 80% des aides aillent toujours à 20% des agriculteurs : les gros exploitants céréaliers.!

■ **Agrocarburants :** une aberration énergétique qui profite aux gros producteurs de céréales, et à un groupe agro-industriel Sofiprotéol, dont le président n'est autre que Xavier Beulin.

■ **Contractualisation :** défendue par la FNSEA, elle ne permet pas de garantir un prix minima aux producteurs. Elle asservit un peu plus les paysans aux industriels.

■ **Semences fermières :** cette loi sur les certificats d'obtention végétale a été soutenue par la FNSEA. Elle va taxer les semences de fermes re-semées au profit des semenciers. Le camp de la FNSEA est choisi, les groupes semenciers plutôt que les paysans !

■ **OGM :** ils sont nuisibles à la santé, à l'environnement, mais aussi à de nombreux signes de qualité. Pourtant, comme les groupes semenciers qui les produisent, ils sont défendus par la FNSEA.

La liste n'est pas exhaustive. Dans les départements, les FDSEA doivent donner l'illusion que la maison-mère défend tous les producteurs…

La Coordination Rurale navigue à vue !

Sans projet global d'agriculture, la CR entretien le flou sur de nombreuses questions et cherche surtout à profiter du désarroi des paysans.

Avec son approche très libérale (pas de contrôle des structures, remise cause du statut du fermage, pas de mesures environnementales…), elle ne peut défendre les petits et moyens paysans.

La Confédération Paysanne travaille au national comme en Aveyron, à promouvoir un modèle agricole plus juste, plus social, plus humain. Ce modèle existe. Il permet au paysan de retrouver d'abord, son autonomie de penser, puis de faire évoluer sa ferme vers plus d'autonomie alimentaire, énergétique, financière.

Soutenons ce projet d'Agriculture Paysanne qui redonnera de la vie à nos campagnes.

Francis Enjalbert
Éleveur bovin lait et accueil à La Fouillade

Les brèves !

Sabotage de la paysannerie

Paysans, notre effectif diminue sans arrêt. Les installations de jeunes baissent elles aussi de 5 % par an ; face aux 19.000 cessations d'activité, il n'y a que 12.600 installations en 2011.

Là-dessus, seulement 6.000 installations sont aidées (DJA). Ce système d'installation gérée par la dite "profession agricole" occasionne en fait un sabotage de nos campagnes. Car sur neuf demandes de renseignement dans les Points info JA, seuls trois finissent par s'installer, et la majorité sans DJA.

Nos campagnes courent à la catastrophe par manque de paysans.
Il est plus que temps d'inventer une autre politique d'installation, remplaçant cette politique actuelle d'exclusion. Sinon il en va de notre métier dans le futur.

Financements occultes

Au bout de neuf ans d'instruction, un procès vient enfin de se dérouler à Toulouse (verdict mis en délibéré).

En effet, les paysans de la Confédération Paysanne se sont aperçus qu'ils payaient sans le savoir plus de cotisation à la FNSEA (grâce à ses sections spécialisées : AGPB, AGPM et AFOP) qu'à leur propre syndicat ! Des rapports de la Cour des comptes et des parlementaires (rapport Perruchot) avaient dénoncé ce scandale de financement occulte, mais rien n'avait bougé.

Parmi les cinq prévenus jugés à Toulouse se trouvait Xavier Beulin, actuel président de la FNSEA. Mais les sommes indûment perçues représentant plus de 6 millions d'euros par an seront-elles rendues ?

À l'avenir, il faudra bien que chaque paysan puisse choisir quelle organisation et quelle politique agricole il souhaite vraiment.

Léon Maillé
Éleveur retraité - Millau

SEMENCES : Appel à mobilisation des départements pour l'abrogation de la loi COV !

INTERPELLEZ VOS ÉLUS ! ORGANISEZ DES ACTIONS DANS LES DÉPARTEMENTS !

Pourquoi abroger la loi COV 2011 ?

La loi n° 2011 – 1843 sur les Certificats d'Obtention Végétale (COV) a été adoptée par l'ancienne majorité.

Elle privilégie les droits des seuls obtenteurs, elle bafoue les droits les plus élémentaires des agriculteurs: elle leur interdit d'utiliser leur propre récolte comme semences pour une majorité des espèces cultivées, ou leur impose le paiement de royalties pour 21 d'entre elles.

Alors qu'elle prétend s'opposer au brevet, elle autorise au contraire les obtenteurs à protéger avec des brevets les plantes qui constituent leurs variétés qui se voient ainsi doublement protégées par un COV et par un brevet.

Cette loi :

■ qualifie toutes les semences de ferme de contrefaçon des variétés commerciales, alors qu'une grande part d'entre elles n'en reproduisent pas l'ensemble des caractères distinctifs et produisent des récoltes vendues sans aucune dénomination variétale,

■ étend à 21 espèces de cultures agricoles et pomme de terre le paiement d'une Contribution Volontaire Obligatoire qui taxe non seulement les semences de ferme de variétés protégées par un COV, mais aussi les agriculteurs qui utilisent* les dernières variétés non protégée par un COV encore disponibles ou des semences paysannes qu'ils ont eux mêmes sélectionnées et renouvelées,

■ oblige les agriculteurs qui reproduisent leurs semences ou plants de toutes les autres espèces à prouver à leur frais qu'ils n'utilisent pas une variété protégée par un COV s'ils ne veulent pas être poursuivi pour contrefaçon,

■ ouvre la porte au nouveau brevet unitaire européen qui interdit toutes les semences de ferme de toutes les espèces, ainsi qu'au brevet français qui interdit l'utilisation de toute semence de ferme ou paysanne contaminée par les flux inévitables de gènes brevetés,

■ refuse aux agriculteurs le droit désormais réservé aux seuls obtenteurs d'utiliser librement une variété protégée pour en sélectionner une autre,

■ viole le droit des agriculteurs à la confidentialité des informations professionnelles afin d'imposer un contrôle total des semences qu'ils utilisent,

■ prive de toute reconnaissance les semences paysannes sélectionnées et conservées par de nombreux agriculteurs dans leurs champs,

■ institue un contrôle disproportionné visant à éliminer du marché les semences destinées aux jardiniers amateurs et à l'agriculture vivrière.

QUAND JE TRIE MES FUTURES SEMENCES DANS MA RÉCOLTE DE L'ANNÉE, J'ESPÈRE QUE JE SUIS ENCORE LIBRE DANS MON MÉTIER

Gwenaël Latrouite
Éleveur ovins et caprins, fruits rouges, à Marcillac.

Pourquoi relancer le débat sur la loi COV 2011 ?

Le Ministre de l'Agriculture a annoncé avoir renoncé à l'abrogation de la loi COV de 2011 et vouloir publier ses décrets d'applications. Les décrets ne sont pas suffisants ! Ils vont se contenter de fixer le montant à payer, et éventuellement à élargir la listes des espèces soumises au paiement de royalties !

Quelle que soit l'espèce que nous cultivons, nous sommes tous concernés dès que nous voulons produire nos propres semences ou plants : pour les 21 espèces dérogatoires (céréales, colza, fourragères, pommes de terre...), nous devrons tous payer, que nous utilisions des variétés protégées ou non; pour les autres espèces (maïs, soja, légumes, arbres fruitiers, vignes...) l'obligation de déclaration amènera dans nos champs les contrôleurs chargés d'interdire les semences et plants de ferme. Nous voulons que le droit à ressemer et échanger les semences soit reconnu !

La Confédération Paysanne considère qu'il est important de relancer la campagne pour l'abrogation de cette loi dès le début du mois de janvier, afin d'obtenir la promesse d'une réouverture du débat parlementaire sur cette question et empêcher la publication dès février des décrets d'application. On pourrait espérer que cette question soit posée de nouveau dans un cadre législatif.

SEMONS LA BIODIVERSITÉ !

QUAND JE VAIS À UNICOR ACHETER DE L'ALIMENT AVEC DU SOJA NON OGM, TRACÉ DU SUD OUEST, JE PENSE À LA DÉFORESTATION DE L'AMAZONIE ET AUX PAYSANS SANS TERRE DES FAVELAS DU BRÉSIL QUE JE PRÉSERVE!

Gwenaël Latrouite
Éleveur ovins et caprins, fruits rouges, à Marcillac.

QUALITÉ ET TRANSFORMATION

Dans chaque bassin agricole, nous avons des productions différentes. Il y a 30 ans, dans le Ségala, il y avait des producteurs de pommes-de-terre qui vivaient bien de la vente de leurs produits.

La modernité est passée par là, toutes les fermes ont produit les mêmes choses pour nourrir des troupeaux de vaches et de brebis.

Toutes ont fait le jeu des décideurs de la Chambre d'agriculture, des vendeurs de matériels et des coopératives agricoles pour arriver à un échec aussi bien sur le plan social qu'économique.

Aujourd'hui, nous revenons à la même place qu'il y a 30 ans et on se dit qu'il vaut mieux avoir des champs biens valorisés, avec des cultures de ferme qui peuvent amener un revenu supplémentaire pour sauver ce qui peut encore l'être !

On joue la carte de la qualité pour les consommateurs de proximité.

À l'heure actuelle l'on peut dire aux acteurs de nos campagnes, pour les 30 ans qui arrivent, que la qualité que nous serons en mesure d'apporter à nos consommateurs, qu'ils soient humains ou animaux, ça sera toujours une victoire : sur le temps, sur la technologie, sur la diversité, et sur le revenu.

ON A TOUS À Y GAGNER CAR AVEC LA QUALITÉ NOUS PÉRENNISONS NOTRE AVENIR, NOS CAMPAGNES, ET L'HUMANITÉ.

Sylvie Arlabosse
Éleveuse de volailles à Sainte-Juliette-sur-Viaur

LA QUALITAT...

Degun entend pas la mema causa per aquel mot...
A la Confederacion Paisanna avem totjorn pensat qu' aco se resumava pas a la conformacion d'una bestia. Sabi que preferi mangear una vaca, amai qu'aco siaga pas una aubrac qu' auria mangear pas que d'herba, qu' una de ça nostra claffida de farinas animalas.

Per segur, nautres dins l'aveiron sem pas coma aco, fasem de qualitat, sem pas d'aquelses que mettriau d'OGM pertot per exemple !!! Surament pas ! Mas n'i a qualqu'uns, la FNSEA per pas les nommar, que i son pas per grand causa se aven podut preservar, mai o mens, la qualitat aveironesa reconneguda pertot amai luenh de las frontieras del departament.

En effet, cossi porrian encara parlar coma aco se les avian escotar, de pesticidas, d'herbicidas pertot, d'engraisses per los rius, d'ogm o de farinas de carn dins l'alimentacion, seria aco la qualitat aveironesa?

Forca es de constatar, que l'agrandissament de las borias va pas amb las relacions de bon vesinatge, ni mai la qualitat de la vida... Cal d'uei, en plaça de la confederacion paisanna, defend encara totas aquelas valors dins lo mond agricol ?
Cercatz pas, la fnsea vol continuar sens res cambiar, avem ben vist de qu'aco donnava... E la Coordinacion Rurala, dison que la terra se devria crompar sens en parlar à deguns, saben ben de qu'aco vuol dire, la lei del pus fort, aquel qu'a lo mai de gueula o d'argent...

Cercatz pas vos disi, y a pas que la Conf' per assagiar de donnar un pauc d'esper, de corrigiar las inegalitats, de tornar mettre de mond dins las campagnas, los autres fau pas que les vidar, voletz vertadieirament qu'aco contunha ?

SOSCATZ ! PAS TROP, VOTATZ PER LA CONFEDERACION PAISANNA... VAL ENCARA MILHOUR...

Sébastien Persec
Occitan normalisé (o=ou; a sauf entre 2 consonnes=o; v=b etc...)

Dossier Aménagement du territoire

Transmettre sa ferme en installant un jeune

Année après année, l'heure de la retraite arrive et le moment approche où nous, paysans, devrons nous poser la question sur la façon dont nous allons transmettre la ferme sur laquelle nous avons exercé notre métier.

NOUS DEVRONS ÊTRE LES ACTEURS DE CETTE TRANSMISSION.

Les questions seront nombreuses et les démarches de transmission difficiles, surtout si nos enfants ne veulent pas reprendre l'exploitation. Pour tout cela, il faudra anticiper cette fin d'activité.

En installant quelqu'un nous transmettons un outil de travail. Il est bien plus réjouissant de voir des bâtiments d'élevage pleins d'animaux, des enfants qui courent dans la cour qu'une ferme abandonnée où seulement les terres auront été reprises par les voisins.

POURQUOI INSTALLER ?

Aujourd'hui, on compte plus de deux départs en retraite pour une installation sur le département. Nos campagnes se vident et la nouvelle génération d'agriculteurs va devoir apprendre à travailler seule. Avec la diminution du nombre de paysans, les écoles vont fermer et la charge de travail engendrée par des structures de plus en plus grandes va isoler les paysans sur leur ferme.

TRANSMETTRE SA FERME POUR INSTALLER UN PAYSAN EST UN ACTE MILITANT. IL FAÇONNERA L'AVENIR DE NOS CAMPAGNES EN PRÉSERVANT L'EMPLOI ET LE TISSU RURAL.

Dans un contexte où le renouvellement des générations ne permet pas une reprise dans le cadre familial, il est important de rechercher des candidats hors-cadre qui sont de plus en plus nombreux à vouloir devenir paysans, prêts à imaginer et à développer de nouveaux modèles d'agriculture paysanne.

Daniel Saint-Geniez
Éleveur ovins à Saint-Izaire

Créer des emplois ? Oui, c'est possible si ...

Si, par le progrès de l'agriculture paysanne, nous avons plus besoin de nos voisines que de grosses machines .

Si les circuits courts restent… courts, et savent grandir en nombre, pas trop en longueur.

Si les paysans reprennent aux "grandes filières" la richesse qu'elles captent indûment.

S'il réapprend à nourrir sa terre, pour qu'à son tour, elle nourrisse les hommes (en 1960 nous avions, en France, 120 millions de tonnes de fumier à lui donner. En 2012 : 30 millions !)**

S'il est assez fort pour admettre que le modèle dominant court à l'abîme : l'agriculture en France consomme 85% de l'eau et quatre fois plus d'énergie que l'industrie !*

SI VOUS PENSEZ QUE MALGRÉ L'EFFORT DEMANDÉ PAR CET INÉLUCTABLE CHANGEMENT, MIEUX VAUT LE PORTER QUE LE SUBIR, VOTEZ CP 12 !

Pierre Tauriac
Paysan retraité à Broquiès

* *"Solutions Locales pour un Désastre Global"* de Coline Serraut.
** Émission "*Les Pieds sur Terre*" du 12/12/2012 sur France Culture.

Parution des terres : Droit de savoir

Dans un souci de transparence, La Confédération Paysanne de l'Aveyron fait le choix de publier tous les mois dans son journal, les terres qui se libèrent et qui font l'objet d'une demande d'autorisation préalable d'exploiter.
Les demandes d'autorisation d'exploiter concurrentes doivent être déposées auprès de la DDAF dans un délai de 3 mois à compter de la date d'enregistrement de la demande initiale. Les références de la publicité ou du dossier initial doivent être impérativement signalées dans le dossier concurrent.

Si vous désirez avoir des renseignements sur un des dossiers présentés, n'hésitez pas à appeler :

François Tison, Golinhac : 05.65.48.61.62
Patrick Goujon, l'Hospitalet du Larzac : 05.65.62.75.26
Bureau CP12 , Rodez : 05.65.67.44.98

Demandes d'autorisation d'exploiter courant octobre 2012 et présentées à la CDOA de février 2013.

Installations

Communes	N° dossier	SAU demandée	Exploitant antérieur
VABRES L'ABBAYE	C1209158	101.74	EARL DOMENGE
FONDAMENTE ST BEAULISE	C1209127	235.82	DOULS A
GOLINHAC	C1209131	1.81	GALAN C
AURELLE VERLAC POMAYROLS ST SATURNIN DE L	C1209128	66.46	CAYZZAC N
NAUVIALE ST CHRISTOPHE VALADY	C1209125	45.44	PEGUES JP
GOUTRENS RIGNAC ST CHRISTOPHE	C1209124	43.00	REY P
LAVAL ROQUECEZIERE COMBRET POUSTHOMY	C1209163	201.75	GAEC DE LA CLAPAREDE

Agrandissements par achat

Communes	N° dossier	SAU exploitée	SAU demandée	Exploitant antérieur
ST GENIEZ D'OLT	C1209157	83.64	0.66	SAFALT
RIEUPEYROUX	C1209168	69.82	7.23	ROSSIGNOL B
ALRANCE	C1209114	71.01	0.45	MAIRIE
BOURNAZEL	C1209170	70.60	1.25	
RIEUPEYROUX	C1209167	100.45	7.33	ROSSIGNOL B
VILLEFRANCHE DE RGUE	C1209146	79.51	9.70	SAFALT
MOYRAZES	C1209099	81.40	6.97	
LE NAYRAC	C1209166	45.70	8.71	FAU A

Opérations sociétaires

Communes	N° dossier	SAU exploitée	SAU demandée	Exploitant antérieur
ST HIPPOLYTE	CE1301314	0.00	34.01	CHASSANG M

Agrandissements par location

Communes	N° dossier	SAU exploitée	SAU demandée	Exploitant antérieur
ST BEAUZELY	C1209159	101.70	7.64	CLUZEL JC
ALMONT LES JUNIES	C1209165	34.86	3.80	CAVAROC D
CRESPIN	C1209138	78.80	29.46	PERIGORD C
ST CHRISTOPHE	C1209109	87.84	1.29	DURAND G
ALMONT LES JUNIES	C1209137	32.08	8.05	CAVAROC D
CABANES	C1209101	49.26	4.65	EARL BEQ
CASTELMARY	C1209100	49.26	23.23	FERAL M
CASTANET	C1209169	59.57	5.08	BAYOL F
NOAILHAC ST CYPRIEN / DOURDOU	C1209132	87.42	26.53	DURAND G
LA LOUBIERE RODELLE	C1209155	107.29	31.43	SCEA DOMAINE DE LA GRANGE
NAUVIALE	C1209107	29.43	5.95	DURAND G
COLOMBIES	C1209148	29.61	16.51	REDOULES F
ST FELIX DE LUNEL	C1209153	110.83	7.47	QUINTARD D
ALPUECH	C1209152	88.12	0.51	
GRAISSAC	C1209151	88.12	3.83	DOMERGUE B
GRAISSAC	C1209150	88.12	3.60	ROUQUET MF
BOZOULS	C1209113	196.59	4.82	MONCET S
MAYRAN	C1209144	76.29	6.06	FERRAND C
LA BASTIDE L'EVEQUE MORLHON LE HAUT	C1209104	69.43	32.30	SABA E
STE CROIX	C1209129	79.60	25.06	NADAL C
CURAN SALLES COURBATIES SALLES CURAN	C1209133	95.03	66.19	BLONDEAU P
LA ROUQUETTE	C1209141	95.55	1.11	ENJALRAN R
LA ROUQUETTE	C1209140	121.63	9.70	ENJALRAN R
BROQUIES	C1209139	52.68	0.00	GAEC DES PAREDOUS
MARTIEL SAVIGNAC	C1209156	115.56	57.89	CANTALOUBE F
NAUVIALE	C1209110	42.38	1.22	DURAND G
COMPREGNAC	C1209102	128.72	54.86	GELY JL
COUBISOU ESTAING	C1209161	39.67	11.86	FONTANIE P
VILLECOMTAL	C1209162	39.67	6.70	CALIXTE R
LA SALVETAT PEYRALES	C1209134	49.10	1.81	TARDIEU MF
CAUSSE ET DIEGE	C1209147	97.97	8.23	TRAVERSAC N

Autres opérations

Communes	N° dossier	SAU exploitée	SAU demandée	Exploitant antérieur
VERRIERES	C1209103	114.41	0.00	GAEC DE CONCLUS
SEVERAC LE CHATEAU	C1209154	122.64	0.00	GAEC DE ST CHELY

QUAND JE CONSTATE L'AGRANDISSEMENT CONSTANT DES EXPLOITATIONS, JE ME DEMANDE QUELS SERONT LES FONDS DE PENSION QUI SERONT LES FUTURS PROPRIÉTAIRES ET QUI SERONT LES FUTURS ESCLAVES QUI DEVRONT RÉALISER LE TRAVAIL DU SOL ET LE SUIVI DE L'ÉLEVAGE POUR SATISFAIRE LA SOIF D'INTÉRÊTS DE SES ACTIONNAIRES ?

Gwenaël Latrouite
Éleveur ovins et caprins, fruits rouges, à Marcillac.

Foncier : Quels enjeux pour notre métier

L'Aveyron reste un département attractif en terme d'installation (130 installations aidées en 2012) mais enregistre quand même près de 350 départs en retraite chaque année, ce qui implique des mouvements de foncier importants.

Pourtant on a l'impression que ce sont toujours les mêmes qui en profitent: à savoir un agrandissement des plus grosses structures, encouragées par le système des aides non plafonnées.

De plus, la publicité sur ces mouvements fonciers est très insuffisante et partiale (la FDSEA-JA reste pour l'instant seule actionnaire de la SAFALT et a beaucoup de mal à partager les informations avec les autres syndicats).

Rappelons que depuis plus de 15 ans la Confédération paysanne est le seul syndicat qui publie l'intégralité des demandes d'autorisation d'exploiter sans obligation d'adhérer.

Pour que l'accès au foncier soit égalitaire pour tous, voici nos revendications dans le cadre des élections à la Chambre d'agriculture:

- la chambre doit publier (par voie papier ou internet) l'ensemble des mouvements fonciers (autorisations d'exploiter, ventes SAFALT) pour un accès égalitaire. Il s'agit d'un service public qui ne doit être confisqué par aucun syndicat,
- la chambre doit initier des vocations et rechercher des porteurs de projet agricole y compris dans des filières émergentes (maraîchage, transformation...) peu consommatrices de foncier,
- la SAFALT doit être pluraliste et ouverte à tous les syndicats: fini les petits arrangements entre amis !

SEULE UNE CHAMBRE D'AGRICULTURE PLURALISTE EST CAPABLE DE MENER UNE TELLE ÉVOLUTION POUR ENVISAGER UN MEILLEUR PARTAGE DU FONCIER ET FAIRE VIVRE DES AGRICULTEURS NOMBREUX .

François Tison
Polyculture élevage et accueil à Golinhac

L'Aveyron a perdu les deux tiers de ses agriculteurs en 40 ans.

>> Qui a défendu ce système productiviste éliminateur des paysans ?

>> Qui était aux commandes des institutions agricoles pendant cette période (MSA, Coop, Chambre d'agriculture, Crédit Agricole...) ?

Réponse : La FDSEA !

NE SERAIT-IL PAS TEMPS D'OSER D'AUTRES VOIES ?

Dossier
Reconquête de l'autonomie

Deux points clé de la reconquête de l'autonomie: l'agronomie et le sanitaire.

REMETTRE L'AGRONOMIE AU CŒUR DU PROCESS DE PRODUCTION

La quête de l'autonomie alimentaire passe par une réflexion sur le sol et son utilisation. Et le commerce, ayant pris le pas sur le savoir et le savoir-faire, réduit cette réflexion agronomique aux questions "Quel produit ? Quelle machine ?". Ce sont donc des marchands qui gèrent désormais notre rapport à la terre.

Heureusement, de nombreux groupes se constituent pour réfléchir autrement, autour d'une pratique, d'une philosophie, d'un choix politique (semis direct, bio, semences paysannes...). Lorsque ces groupes de progrès, héritiers des CETA, ne sont pas inféodés à un marchand, ils font avancer les paysans et l'agriculture. Ce sont les paysans qui les font vivre, qui posent les problématiques et y répondent entre eux, avec l'appui des experts ou animateurs qu'ils ont choisi.

Nous paysans, sommes tous d'accord pour maintenir ou améliorer le potentiel productif de nos sols, en polluant le moins possible, en achetant le moins possible. Mais il serait naïf de compter sur les marchands pour trouver les moyens d'utiliser moins d'engrais, de charrue, de glyphosate ou de semences certifiées! Nos objectifs sont communs et ne seront atteints que si nous les prenons en charge.
Sortons du culte des produits et des machines. Ce ne sont au mieux que des moyens, souvent des béquilles pour des pratiques boiteuses, au pire des poisons! Il est temps d'entrer dans l'ère du retour au bon sens paysan, l'ère moderne et réfléchie de l'agronomie.
Exemples : Dans le sud du département a vu le jour en 2012 une maison de la semence nommée Divherba. Créée par des paysans, son premier objectif est l'adaptation des systèmes fourragers aux évolutions climatiques. Éleveurs conventionnels et bio s'y côtoient. Parallèlement à un programme de sélection participative de sainfoin et luzerne, la réflexion s'élargit aux céréales mais surtout à la manière de faire pousser et se succéder les cultures: l'agronomie!

Dans le département existe aussi une association, Clé de Sol, travaillant sur la technique du semis direct sous couverture végétale, selon le concept d'agriculture de conservation.

VERS UNE NOUVELLE APPROCHE DU SANITAIRE

Il est de l'approche sanitaire comme de l'agronomie.
Se regrouper, se former, être accompagné autour d'une problématique commune, mais dans le cadre de l'approche globale de nos fermes, telle est la clé de l'autonomie nécessaire pour prendre les décisions justes dans nos élevages, face à tout problème rencontré.

Dans le département, l'aliénation sanitaire a fait ses preuves. La Chambre a délégué le dossier à la FODSA (je n'ai pas écrit FDSEA...) qui oriente, les vétérinaires appliquent et les paysans subissent. Ainsi tous cotisent, paient et se trouvent pourvus en médicament à la mode.

Après vingt ans d'antibiotiques automatiques, la mode est au vaccin ou à l'élimination génétique de la sensibilité. Le Graal est le statut indemne; en IBR, tremblante, FCO, en toute chose que nous amène la vie et les rencontres, que l'on tente de combattre avant de la connaître.

Pour Schmallenberg, le virus risque d'être reparti avant que le vaccin ne soit au point. Pour la FCO, si tout le monde avait écouté les labos, nous vaccinerions contre cinq ou six sérotypes sans connaître les méfaits de chacun, avec la bénédiction de la FODSA. Au moins nous aurions pu observer les méfaits des vaccins...

Le problème n'est pas la prévention et l'analyse collectives du risque. Le problème est que lorsqu'un nouveau pathogène arrive, on voit les labos se jeter sur la manne économique que représente la prévention, alors qu'il n'y a plus de moyens public mis en œuvre pour faire de l'épidémiologie, pour étudier le risque et les réponses possibles...

Nous paysans, sommes trop consommateurs de cette politique sanitaire. Prisonniers de la loi aussi. Prisonniers de nos obligations financières enfin, qui font que le "risque zéro" nous obsède dans la perspective des annuités qui tombent quel que soit le pépin sanitaire que nous rencontrons.

Nous sommes finalement maintenus dans la terreur du risque sanitaire, celle qui nous conduit à l'assurance-produit vétérinaire.
Et le vétérinaire, lui, vit bien plus du médicament qu'il vend que du conseil ou du savoir qu'il prodigue.

Ainsi le vicieux système est nourri et le paysan soulagé... de nombreux deniers.

>> Le rôle central d'une Chambre d'agriculture, telle que l'imagine la Conf', est de promouvoir l'émergence de groupes de reflexion de paysans locaux.

>> Elle doit les coordonner, initier les échanges et synergies, animer le transfert de connaissances, valoriser ce qui nous unit et non ce qui nous divise.

>> Son rôle n'est pas de vendre des services individuels asservissants pour le paysan, type plan de fumure; ni de vendre des rêves de lacs collinaires pour tous; ni de promouvoir un modèle unique.

>> Sa mission, qu'il s'agisse d'agronomie, de sanitaire, d'alimentation, d'approche globale: aider à la reconquête de l'autonomie de réflexion comme d'action.

DES ALTERNATIVES EXISTENT

En France, une dizaine de groupes de paysans existent, en convention avec leur(s) vétérinaire(s) qui leur assure, moyennant une cotisation, suivi d'élevage, formation (où le savoir-faire paysan est considéré au même titre que le savoir vétérinaire). Le médicament peut ainsi revenir à sa place accessoire, qu'il soit préventif ou curatif. Il n'est plus la source de revenu du vétérinaire. Ces démarches redonnent, à travers l'accès au savoir, une autonomie de décision et d'action au paysan. Il retrouve son libre-arbitre.

Exemple: L'AVEM
L'Association Vétérinaires-Eleveurs du Millavois s'est constituée voici une trentaine d'années autour du suivi vétérinaire. Elle compte aujourd'hui, plus de cent cinquante adhérents, éleveurs de brebis laitières ou viande, caprins, volailles, bovins, chevaux et dromadaires, bio et conventionnels, de toute tendance syndicale.
Deux vétérinaires salariés assurent le suivi à travers des visites contractuelles, mais également des formations collectives. Pas de paiement à l'acte, le médicament est prescrit si besoin mais pas vendu par l'association. Et la prévention prévaut sur le traitement. L'approche est globale, du logement de l'animal à son alimentation, du lien sol-troupeau aux objectifs productifs de l'éleveur.

Laurent Reversat
Éleveur ovins lait sur le Larzac

QUAND JE REMPLIS MON DOSSIER PAC, QUE J'AI SIGNÉ MES TRANSFERTS DE DPU, REMPLI MON CAHIER D'ÉLEVAGE, BIDOUILLÉ MON PLAN D'ÉPANDAGE, CALCULÉ MON CHARGEMENT POUR L'ICHN, ARCHIVÉ MES ORDONNANCES VÉTÉRINAIRES, MODIFIÉ MON ASSOLEMENT SUR LE RPG, QUE J'AI FINI PAR RETROUVER TOUS MES NUMÉROS D'IDENTIFICATION, MES MOTS DE PASSE, ETC...
JE ME DIS QUE CE N'EST PAS POUR ÇA QUE JE SUIS PAYSAN !

Gwenaël Latrouitev
Éleveur ovins et caprins, fruits rouges, à Marcillac.

Autonomie financière

LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE SE BAT POUR DES PRIX RÉMUNÉRATEURS ET JUSTES.
L'AUTONOMIE FINANCIÈRE EST UNE DES SOLUTIONS POUR OBTENIR UN REVENU.

Comment y parvenir ?

- en limitant les achats de protéines, d'engrais, etc…

- en optimisant les différents travaux du sol,

- en semant des plantes mieux adaptées à la qualité du sol ce qui permet de faire des économies de produits phytosanitaires,

- en semant des espèces les plus diversifiées possible afin de mieux couvrir les besoins des animaux ce qui évite les déséquilibres et donc les frais vétérinaires, etc…

L'agriculture paysanne que l'on veut promouvoir doit être moins dépendante des aides. Le travail administratif pour les percevoir devient de plus en plus prenant et l'emploi d'un comptable pesant pour la trésorerie. Les contraintes de l'identification, de la conditionnalité, etc… deviennent de plus en plus insupportables.

De plus ces aides sont vouées à diminuer voire à disparaître.

C'est pour ces raisons que nous voulons une chambre d'agriculture qui aide et initie les paysans à plus d'autonomie.

PAYSAN, RÉVEILLES-TOI,
RÉCUPÈRE TA FIERTÉ, TES BIJOUX DE FAMILLE
ET, PEUT-ÊTRE, LE COMBAT POURRA REPRENDRE POUR UN AVENIR PLUS HUMAIN

Gervais Capelle
Serge Vabre
Éleveurs bovins

Questions

1 Qui a dit ? "Il est normal que les éleveurs payent aussi les royalties sur les semences, en solidarité avec les céréaliers".

2 Qui a tout fait pour qu'on oblige les agriculteurs à s'équiper pour faire rouler leurs tracteurs avec du gazoil non-routier contenant des agrocarburants ?

3 Qui produit ces agrocarburants en France ?

Réponses :

1 et 2 : Xavier Beulin, PDG de Sofiproteol, Président de la FNSEA, et céréaliers.
3 : Sofiproteol, dont Xavier Beulin est le PDG !

>> Les Chambres d'agriculture sont des établissements publics.

>> Avec la Confédération Paysanne, elles seront AU SERVICE DE TOUS LES PAYSANS pour les aider à réaliser leurs projets, vivre d'un revenu décent et faire vivre leur famille dans des campagnes vivantes et des territoires dynamiques.

QUAND JE PENSE AUX 6000 ADHÉRENTS DÉCLARÉS DE LA FDSEA, JE ME DEMANDE COMBIEN NE SONT MÊME PAS AU COURANT QU'ILS FONT PARTIE DU LOT, DU FAIT QU'ILS AURAIENT PAYÉ UNE TAXE QUAND ILS ONT LIVRÉ LEURS CÉRÉALES OU LEURS ANIMAUX ? JE PENSE QU'APRÈS LE VERDICT DU PROCÈS DE TOULOUSE, Y AURA BEAUCOUP MOINS D'ADHÉRENTS À LA FDSEA EN 2013!

Gwenaël Latrouite
Éleveur ovins et caprins, fruits rouges,
à Marcillac.

SAUVONS L'ÉLEVAGE
Suivez l'opération et signez la pétition sur
www.sauvonslelevage.fr

CA NORD MIDI-PYRÉNÉES

Dossier Élections Chambre d'Agriculture

NOTRE VISION DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

UN FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE ET UNE RECONNAISSANCE DU PLURALISME SYNDICAL

Les Chambres d'agriculture ont un rôle majeur dans l'organisation d'un développement agricole en conformité avec le projet agricole départemental. Cela passe par des actions de formation, des outils d'information ou de vulgarisation indépendants, ou **des interventions de conseil, auprès notamment des groupes locaux d'agriculteurs pour encourager l'organisation collective,** lutter contre l'isolement croissant des paysans et les soutenir lors de moments difficiles.

Pour la Confédération paysanne, les Chambres d'agriculture doivent avant tout contribuer à relocaliser l'économie en aidant les producteurs et leurs organisations économiques à répondre aux marchés de proximité.

L'enjeu est de reconquérir la souveraineté alimentaire à l'échelle nationale et européenne et de développer en priorité les productions de qualité et d'origine.

Les Chambres d'agriculture peuvent également contribuer à une meilleure coordination des acteurs économiques, en soutenant certaines filières créatrices d'emploi. Elles doivent travailler avec les collectivités territoriales et les autres secteurs d'activité, en matière de développement local (installation, diversification et soutien aux filières locales…), d'aménagement de l'espace et de préservation du foncier.

Les Chambres d'agriculture et leurs élus doivent respecter les agriculteurs dans leur diversité et le pluralisme syndical. C'est avant tout une exigence de démocratie interne à la profession.

Pour éviter la confusion des rôles, il faut limiter le cumul des mandats.

Les Chambres d'agriculture doivent continuer à mutualiser leurs moyens en matière de recherche, développement, d'élaboration de références technico-économiques, en partenariat avec les instituts de recherche (INRA instituts techniques…), dans le respect de la diversité des systèmes et des productions.

Enfin, les Chambres d'agriculture doivent contribuer à la reconnaissance sociale du métier de paysan et favoriser la communication avec la société.

Collège des Propriétaires

INSTALLER PLUTÔT QU'AGRANDIR !

La consolidation, discutable, du droit de propriété, a été l'un des éléments fondamentaux du Code Civil, à la suite de la révolution française, entraînant bien des abus qui ont été heureusement réduits et cadrés par le statut du Fermage en 1946.

Néanmoins, le propriétaire-bailleur, comme le propriétaire-exploitant envisageant de prendre sa retraite, conserve, pour l'essentiel, la maîtrise de la destination de son bien.

Le choix d'une agriculture familiale, durable et paysanne, dense sur nos territoires, est aussi le choix d'un type de société.
En orientant la destination de leurs terres et fermes, les cédants propriétaires ont donc un rôle important sur le devenir de notre agriculture et du monde rural.

C'est pour sensibiliser les futurs cédants à cette problématique, quel que soit leur statut, que des militants de la Confédération Paysanne ont souhaité présenter une liste de propriétaires-bailleurs aux prochaines élections à la Chambre d'agriculture.

L'intitulé de la liste : "Installer Plutôt qu'Agrandir" est significatif du message que nous lançons à tous les cédants, fermiers compris, qui ont un pouvoir dans la transmission de leur ferme.

Il est vrai qu'un prix de fermage net plus "normal", au vu du prix de vente excessif dans certains cas, inciterait les cédants à louer plutôt qu'à vendre !

Ajoutons que, s'il y avait volonté politique, un encadrement plus strict de la transmission des fermes grâce aux outils que sont les SAFER et la législation sur les Cumuls, obligerait les décideurs siégeant dans ces instances et permettrait des installations indispensables.

Pierre Tauriac
Paysan retraité à Broquiès

Collège des Anciens Paysans

**"Oh, moi, maintenant toutes ces histoires, ça suffit !
J'ai travaillé quand c'était le moment, je suis assez occupé, je veux être tranquille."**

QUEL RÔLE POUR LES PAPIS-MAMIES DE LA CONF' ?

Être tranquille. Qui n'y aspire pas ?

Les cheveux blancs de ceux de la Conf' autant que les autres. Mais être tranquilles prend pour eux un autre sens et revêt une certaine exigence. La plupart, quand ils ont décidé de militer à la Conf', ne sont pas arrivés sur des terres vierges. D'autres, avant eux, avaient ouvert le sillon. La Conf' de 2012 est fille du travail des femmes et des hommes du commencement et de l'œuvre de la génération qui passe le relais. On ne passe pas 20 ou 30 ans à militer avec ses tripes sans être marqué. La connaissance acquise au fil du temps ne doit pas être enfouie sous la poussière des ans. Nous devons la faire mémoire vivante, agissante, où ceux qui sont dans la vie active pourront enraciner le présent.

Candidats retraités aux Élections Chambre, pourquoi ?

Faire remonter les problèmes particuliers de notre génération : retraites, isolement ? Voire; mais la MSA, les services sociaux sont là. Un seul aspect des retraites est à prendre en compte, la parité hommes femmes. Vrai scandale que les montants actuellement perçus, au regard de la somme de travail obscur, répétitif, mêlant inextricablement ferme et famille, fourni par nos compagnes. Une belle action des nouveaux élus serait de rencontrer ceux qui fixent ces montants de pension. Histoire de leur proposer les mêmes, pour leurs vieux jours….

Élus Chambre, ce sera pour dire à nos jeunes : "Ne craignez pas de porter l'idéal de solidarité, de partage de la richesse, d'une agriculture respectueuse de la terre et des hommes. Fondez vos actions sur des bases validées par les années. Ne vous laissez impressionner par aucun conservatisme ni intérêt particulier". Ils ont quelquefois reculé, il faut qu'ils reculent encore !

Que l'on songe un instant aux débuts du pluralisme syndical, de l'agriculture bio, des circuits courts, pour ne citer que les plus emblématiques. La Conf', à entendre les "Responsables" d'alors : un fourre-tout empli de gauchistes et de babas accros au pétard !

Parmi les gros chantiers qui vous attendent, la reconquête de notre rôle dans l'orientation de nos AOC : l'industrie laitière n'a pas à décider seule, par exemple, du devenir de fromages tel le Bleu des Causses fruit "d'usages locaux, loyaux et constants", porté par un territoire qui en est dépositaire et n'a pas attendu Lactalis pour le mettre en valeur.

**Le métier de paysan lui même, se trouve à un tournant. Le balancier revient, poussé par les innovations de l'agrochimie : vache folle, OGM, pollution aux pesticides. On ne compte plus les films, livres, études scientifiques qui nous alertent sur ces graves dérives.
La vigilance envers l'agro-alimentaire devient la règle. Une part sans cesse croissante de la population demande une alimentation saine, produite à proximité.**

À nous, paysans de la Conf', qui mettons un point d'honneur à nous affranchir de pesantes tutelles (et, du même coup, ceux que nous nourrissons), à nous donc de mettre en place une agriculture qui réponde à ce besoin croissant.

À ce jour, les paysans en bio font un travail tout à fait capital de développement. Mais pour généraliser une agriculture paysanne apte à emporter la confiance de son aval, la nouvelle Chambre devra engager un vaste travail de vulgarisation. Travail dans lequel l'APABA aura toute sa place, en tant que laboratoire et fer de lance de ce nouveau défi.

Nous, les anciens, serons là pour vous dire comment la Chambre a porté la grande mutation de notre agriculture dans les années 60-70. Le combat de la Conf' contre les dérives citées plus haut. Combat qui trouve aujourd'hui sa légitimation dans l'engouement croissant envers l'agriculture paysanne. Combat à poursuivre; les puissants intérêts de l'agro-industrie ne vont rien lâcher sans rapport de force.

Face au douloureux fléau du chômage, notre métier peut créer des emplois. Pas ceux annoncés à grands sons de trompe dans de méga porcheries, mais ceux que pourraient générer des fermes à taille humaine pour peu que l'on parvienne à répartir plus équitablement terre, droits à produire et valeur ajoutée.

Là non plus, rien n'est figé; par exemple dans le Bassin de Roquefort, nul n'ose maintenant revendiquer l'attribution des excédents en proportion du quota. Nous pourrons évoquer, si besoin est, la ténacité dont il a fallu user pour que les plus nantis lâchent doucement prise.

Nous allons faire une belle campagne, aller au devant de nos semblables avec nos convictions et notre enthousiasme. Plus ou moins jeunes au coude à coude pour porter un projet né d'idées mises en avant l'espace d'une génération : Solidarité, partage, respect de la Terre. Jamais démenties, toujours vivaces. Elles vont porter l'espoir de nos jeunes et l'accomplissement de nos vies militantes Tranquilles.

Pierre Tauriac
Paysan retraité à Broquiès

COLLÈGE DES EXPLOITANTS

1 - Sabrié Francis

59 ans
Laguiole
Bovin lait

2 - Calmes Candice

36 ans
Castelnau-Pegayrols
Bovin viande

3 - Enjalbert Francis

52 ans
La Fouillade
Bovin lait, accueil

4 - Tison François

49 ans
Golinhac
Polyculture élevage, accueil

5- Reversat Laurent

43 ans
Nant
Ovin lait

6 - Arlabosse Sylvie

47 ans
Ste-Juliette-sur-Viaur
Volailles

7 - Savy Vincent

37 ans
Salmiech
Bovin lait

8 - Vinas Claudine

44 ans
Nauviale
Viticulture

9 - Sabatier Gérard

56 ans
Valzergues
Bovin lait

10 - Malgouyres Gauthier

36 ans
Castanet
Bovin viande, porc

11 - Boyer Dominique

56 ans
Verrières
Ovin lait, accueil

12 - Saint-Geniez Daniel

53 ans
Saint-Izaire
Ovin viande

13 - Barranco Laurent

39 ans
Sanvensa
Maraîchage

14 - Foulquier Régine

49 ans
La-Salvetat-Peyrales
Bovin viande, volailles, accueil

15 - Coucoureux Daniel

55 ans
Castanet
Bovin viande

16 - Dousset Gildas

26 ans
Druelle
Ovin lait, pomme de terre

17 - Barthélemy Guillaume

32 ans
Martiel
Volailles

18 - Baysse Dominique

34 ans
Lédergues
Maraîchage

19 - Barthes Joël

38 ans
Arvieu
Bovin lait, bovins viande

20 - Jean Mathieu

36 ans
Entraygues
Caprin

21 - Causse Sophie

43 ans
Veyreau
Ovin lait

22 - Latrouite Gwenaël

37 ans
Marcillac
Ovin viande, caprin, fruits rouges

23 - Duvigneau Isabelle

36 ans
La Couvertoirade
Ovin lait

COLLÈGE DES ANCIENS EXPLOITANTS

Tauriac Pierre

Juanaberria Annie

Alain Courrèges

Foulquier Marie-Thérèse

COLLÈGE DES PROPRIÉTAIRES

Maillé Léon

Debarros Jacques

Tarlier Marie-Thérèse

Marcilhac Pierre

La Conf'12 en action

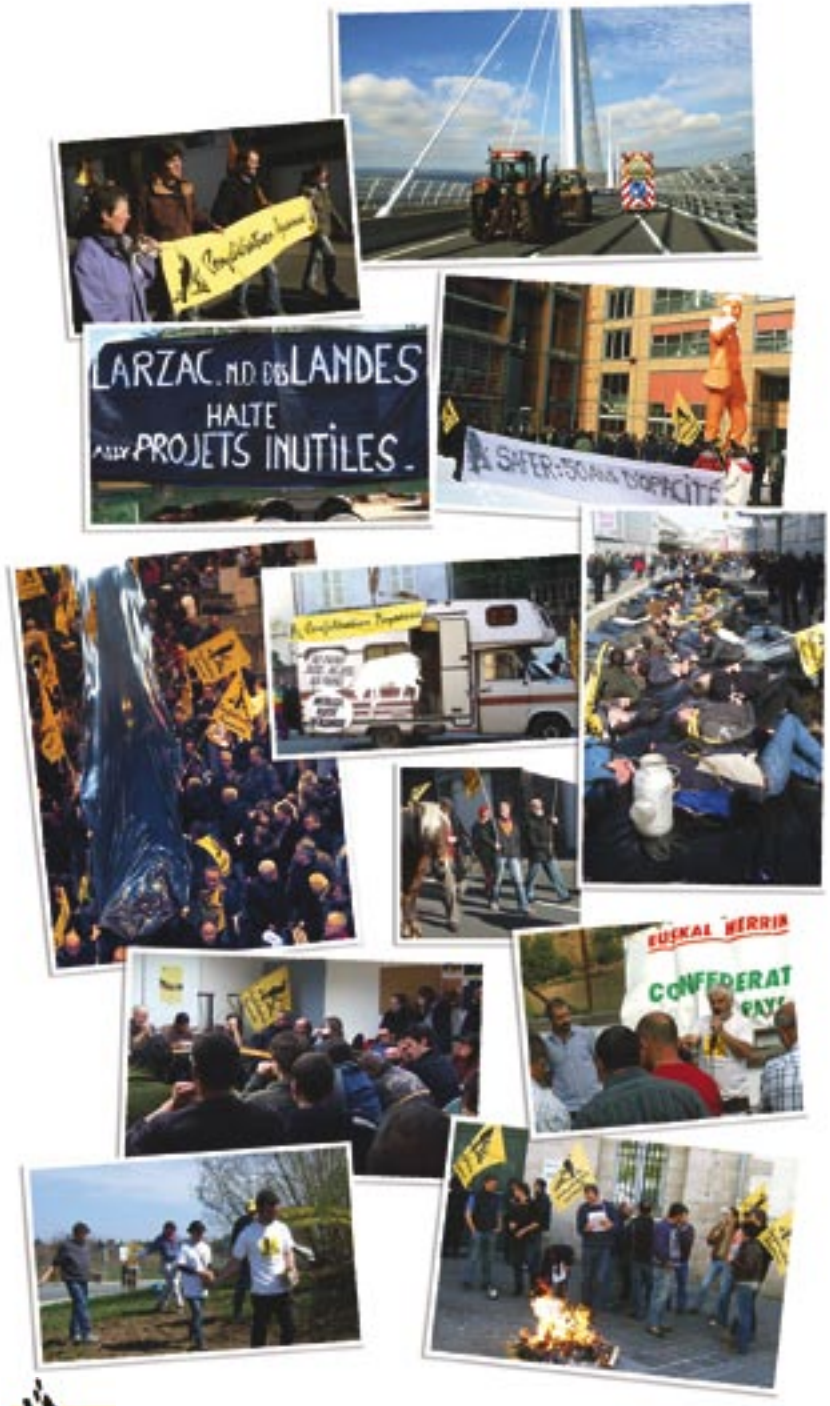

Agenda 2013

DU 21 AU 31 JANVIER, N'OUBLIEZ PAS DE VOTER !

Nous vous encourageons à voter dès réception du matériel de vote (que vous recevez par la Poste au plus tard le 21 janvier).
Clôture du scrutin le 31 janvier, cachet de la Poste faisant foi.

PRESSE
Dispensé de timbrage
AVEYRON PIC

Confédération Paysanne de l'Aveyron
Ancienne École La Mouline - 12510 Olemps
Tél. : 05 65 6744 98 - Fax : 09.70.61.17.25
E-mail : confaveyron@wanadoo.fr
Les permanences sont assurées au local du lundi au vendredi de 9h à 17h30.

L'INFO PAYSANNE
N°137 - Janvier 2013
Rédaction : ASPIC
La Mouline - 12510 Olemps
Tél : 05 65 67 44 98
Directeur de publication : J. Debarros
Impression : Burlat - Olemps
Dépôt légal : 4e trimestre 2012
CPPAP : 1112G80085
Abonnement 1 an : 30 €
Prix au n° : 3 €

Retrouvez la Conf'12 sur internet
www.confaveyron.org